



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 31 mars 2016

Conseillers communautaires en exercice : 112

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à 25000 Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 7.1, 7.2, 7.3, 8.1, 8.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, Motion

La séance est ouverte à 18h35 et levée à 23h05.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (à partir du 2.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 2.1), M. Frédéric ALLEMANN (à partir du 3.1), Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 5.2), M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI (à partir du 3.1), M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 2.1), M. Jacques GROSERRIN, Mme Pauline JEANNIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 2.4), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 2.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY (jusqu'au 3.10), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à partir du 2.1) Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME (suppléant de Mme Catherine BOTTERON) Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 3.1) Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO (suppléante de M. Yves GUYEN) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET (suppléante de M. Claude PREIONI) Genes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 5.2) Osselle-Routelle : Mme Sylvie THIVET, M. Daniel CUCHE Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Mme Annie SALOMEZ (suppléante de M. Jean-Marc BOUSSET) Pugey : M. Frank LAIDIF Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 2.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaivre-Arcier : M. André RUBRECHT (suppléant de M. Charles PERROT) Vaivre-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTERIC Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Nancray : M. Vincent FIETIER Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET

Secrétaire de séance : M. Pascal DUCHEZEAU

Procurations de vote :

Mandants : J. ACARD, P. BONNET, P. BONTEMPS, Y.M. DAHOUI (jusqu'au 2.4), M.L. DALPHIN, D. DARD (à partir du 2.1), M. EL YASSA (jusqu'au 3.10), P. GONON, J.S. LEUBA (jusqu'au 2.3), C. MICHEL, T. MORTON, M. OMOURI, S. PESEUX, Y. POUJET (jusqu'au 0.3), R. REBRAB, M. SEBBAH, M. ZEHAF (jusqu'au 0.3), G. GAVIGNET (à partir du 3.2), G. GALLIOT, D. HUOT

Mandataires : P. MOUGIN, J. GROSERRIN, A.S. ANDRIANTAVY, S. WANLIN (jusqu'au 2.4), C. WERTHE, A. GHEZALI (à partir du 2.1), I. SUGNY (jusqu'au 3.10), C. COMTE-DELEUZE, E. DUMONT (jusqu'au 2.3), N. BODIN, D. POISSENOT, L. FAGAUT, L. CROIZIER, P. CURIE (jusqu'au 0.3), K. ROCHDI, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA (jusqu'au 0.3), B. VOUGNON (à partir du 3.2), C. BARTHELET, P. CONTOZ

Délibération n°2016/003145

Rapport n°3.1 - Stratégie de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du Grand Besançon

Stratégie de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du Grand Besançon

Rapporteur : Dominique SCHAUSS, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire

Sans incidence budgétaire

Résumé :

La stratégie de développement économique du Grand Besançon s'est structurée autour de 3 axes prioritaires, dont le soutien à la formation, à la recherche et à l'innovation. Depuis le 1^{er} avril 2015, l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation (ESRI), est devenue une compétence à part entière du Grand Besançon.

Dans un contexte d'évolutions institutionnelles et de nouvelle organisation territoriale (Loi FIORASO, Loi NOTRe, CPER, IA, IDEX, ISITE, Fonds européens, COMUE...), le soutien à la recherche et à l'enseignement supérieur, revêt un caractère stratégique pour le maintien et l'attractivité de l'Université, ainsi que pour le développement économique, culturel et social du Grand Besançon.

Une réflexion a été engagée par un groupe de travail, pour définir la stratégie d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, en cohérence avec la stratégie de développement économique du territoire du Grand Besançon. Cette dernière vous est présentée dans ce rapport.

L'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation, alimentent et nourrissent la dynamique du territoire. C'est un véritable moteur économique, générateur de richesses et de ressources, un facteur de compétitivité et d'attractivité majeur, qui différencie l'agglomération vis-à-vis d'autres sites dépourvus d'un tel environnement.

Ces fonctions confortent la dimension métropolitaine du territoire, c'est à dire sa capacité à agréger et multiplier des emplois du tertiaire supérieur. C'est aussi un enjeu crucial dans le contexte de la réforme territoriale, parce que ces fonctions tendent à se concentrer sur les métropoles et particulièrement sur les nouvelles capitales régionales. Cette présence participe donc à la place du Grand Besançon dans l'équilibre régional avec la répartition des fonctions de commandement, en particulier des directions régionales décentralisées de l'Etat.

En adoptant la compétence ESRI, **le Grand Besançon se rend acteur du développement universitaire** de son territoire et peut désormais faire valoir ses intérêts et ses atouts auprès des acteurs de la Grande Région Bourgogne Franche-Comté (Université, Etat, Région...).

En maintenant et développant les effectifs présents et les capacités d'enseignement, de recherche et d'innovation sur le territoire, l'agglomération de Besançon pourra continuer à asseoir son développement économique et sa création de richesses, y compris fiscale.

L'enjeu de la dynamique universitaire à Besançon est aussi celle de l'économie dite présente avec ses 21, 000 étudiants et 2 500 emplois directs (de l'Université et des établissements d'enseignement supérieur) qui constituent un puissant facteur d'entraînement de l'économie marchande et des services locaux.

Cette stratégie est donc vitale pour le territoire, c'est un investissement décisif pour l'attractivité, et la bonne santé du Grand Besançon. Elle doit être définie, lisible, affirmée et reconnue, à la fois d'un point de vue politique, par des axes clairs et, sur un plan opérationnel, dans le cadre d'un plan d'actions. C'est l'objet des propositions décrites dans ce rapport.

I. Contexte

La question de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation est un acte qui se joue à plusieurs : l'Etat, la Région, l'Université et l'Agglomération.

A/ Pour l'Etat

Concentration de moyens sur une dizaine de pôles d'excellence : d'une part, l'Etat entend concentrer les moyens dédiés à la recherche universitaire et à l'innovation, et donner ainsi une visibilité internationale à quelques pôles français d'excellence où seraient concentrés des moyens financiers et des enseignants-chercheurs de renommée internationale. Il s'agit de faire « monter en gamme » dix grandes métropoles universitaires de taille européenne avec recherche et formations de haut niveau, financées par les Plans d'Investissement d'Avenir. L'Agglomération ne faisant pas partie de l'un de ces dix pôles (même en additionnant l'ensemble des forces agrégées par la COMUE BFC), **il convient de mettre en avant les nombreux atouts du Grand Besançon**

Maillage territorial : Par ailleurs, en complément, de ces dix pôles, l'Etat reconnaît la nécessité d'un maillage territorial de « **collèges supérieurs** » (Université jusqu'au BAC+3) qui doit assurer la formation de 60 % d'une classe d'âge à BAC+3 et le **soutien à l'Innovation** en regroupant connaissance et savoir-faire (rapprocher les chercheurs-labos avec les ingénieurs-entreprises) et en dépassant les spécialités trop pointues par des regroupements « interdisciplinaires » sur des thématiques prometteuses (collégiums).

Les regroupements par thématiques ne sont pas encouragés par l'organisation cloisonnée des universités en « UFR » (facultés) et en 87 « sections CNU » (spécialités scientifiques officiellement reconnues).

Les écoles qui peuvent sélectionner à l'entrée et offrir de bons débouchés à la sortie, craignent de disparaître dans de grands pôles universitaires.

En terme d'aménagement du territoire : il existe une recherche de haut niveau dans des régions sans métropoles (FEMTO par exemple à Besançon).

Un enjeu local majeur : le levier du projet I-SITE BFC (Initiatives, Sciences, Innovation, Territoires, Economie) : Les projets I-SITE sont des projets « d'universités et d'établissements qui valorisent des atouts scientifiques thématiques, distinctifs, reconnus sur le plan international et qui en font les leviers d'entraînement et des points d'appui de leur stratégie de développement et de partenariat avec le monde économique » (source AEF).

Porté par UBFC, le projet I-SITE BFC a pour ambition de faire en sorte que le territoire devienne, avec le concours de tous les acteurs qui s'impliquent dans le projet, une véritable référence internationale dans trois grands domaines d'excellence :

- **les matériaux avancés, ondes et systèmes intelligents,**
- **l'environnement, les territoires et l'alimentation pour une qualité de vie durable,**
- **la santé et les soins individualisés intégrés.**

Il s'agit donc aujourd'hui, pour le territoire qui ne fait pas partie des 10 métropoles de dimension internationale (bien qu'organisé en Communauté d'Universités et d'Etablissements - COMUE UBFC), de se positionner sur ces secteurs d'excellence (notamment les sciences de l'ingénieur) et de pouvoir obtenir des financements essentiels pour les projets de recherche structurants, notamment dans le cadre de l'appel à projets Idex/I-SITE du programme Investissements d'Avenir (P.I.A.2) pour lequel la COMUE UBFC a déposé un projet intitulé I-SITE-BFC (Initiative pour le SITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE) qui a été sélectionné le 22 janvier 2016 par un jury international.

B/ Pour la Région

La Région Franche-Comté a mis en place une stratégie régionale d'innovation, au sein de laquelle l'Université, notamment via ses laboratoires de recherche, jouait un rôle majeur, à la fois dans l'émergence de projets innovants, mais aussi dans la diffusion de la culture de l'innovation ainsi que dans sa capacité à rassembler autour de projets complexes des équipes pluridisciplinaires et expertes.

Avec la réforme territoriale, le lien entre les Régions et leurs Universités va être réaffirmé, dans le cadre d'une part, de l'élaboration des futurs schémas régionaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI) et, d'autre part, par la participation de ces dernières, aux schémas régionaux de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). Dans ce cadre, les schémas votés il y a quelques mois, seront repris et actualisés.

C/ Pour l'Université de Franche-Comté

L'Université de Franche-Comté a défini ses orientations stratégiques et ses priorités, pour être éligible aux financements I-SITE et pour conserver une recherche de niveau international ainsi que des filières complètes jusqu'au doctorat. Il s'agit pour l'UFC de :

- **rapprocher Bourgogne et Franche-Comté** avec un pilotage commun d'une **carte des formations cohérente**, structurée par des formations de haut niveau, centrée sur les points forts de la recherche en évitant les doublons,
- **faire reconnaître des points forts en recherche de niveau international** en regroupant les meilleurs laboratoires autour de thématiques porteuses : **sciences de l'ingénieur, imagerie médicale, cancérologie...**,
- **développer les partenariats avec les entreprises et les transferts de technologies** : pour une part, avec le tissu économique local (écosystème d'innovation), en s'appuyant sur les outils financés nationalement (telle la société de transfert de technologies Grand Est - SATT),
- **coordonner une offre de formation entre écoles et universités** dont les spécialités de haut niveau se répartissent sur 3 sites (Dijon, Besançon, Nord Franche-Comté) et qui donnent à chacun de ces pôles une visibilité renforcée.

II. L'Université : une ressource économique capitale pour le territoire

A/ Le soutien de Besançon à ses Facultés est une longue histoire

Par le financement de bâtiments et la mise à disposition de foncier :

- en 1882, c'est la Ville de Besançon qui, en fournissant le terrain et construisant les bâtiments, a obtenu la **création d'un observatoire** rattaché à la faculté des sciences pour que les horlogers bisontins ne soient plus contraints de faire certifier leurs chronomètres à Neuchâtel,
- au 20^{ème} siècle, la Ville a accompagné l'accroissement des effectifs étudiants en fournissant le terrain et en cofinçant **l'installation du Jardin Botanique et du département des Sciences Naturelles** Place Leclerc (1957), puis, à partir de 1962, du **Campus de La Bouloie**,
- en 1967, pour que **l'Ecole de Médecine** (dépendante de Dijon pour la délivrance des diplômes) puisse devenir une faculté de plein exercice, c'est la Ville qui achète et met à disposition les bâtiments de l'Arsenal.

Par son implication au titre des CPER, rejoint par le Grand Besançon :

- depuis les années 1980, la participation de la Ville et du Grand Besançon au volet universitaire des CPER s'est accentuée : ainsi, pour le dernier CPER (2007-2013), la participation de la **CAGB** était de **1,1 M€ au titre des « microtechniques »** (FEMTO et ENSMM) et celle de la **Ville**, de **5,9 M€ au titre de « l'enseignement supérieur »** (RU et MSHE) et de la **santé** (2^{ème} tranche UFR Sciences médicales et pharmaceutiques).

Cet engagement, souligne combien les deux collectivités ont compris l'importance, pour la dynamique globale du territoire Grand Bisontin, d'un pôle d'enseignement supérieur solide, en lien permanent avec les enjeux sociaux et économiques du territoire.

Cette trajectoire mérite d'être maintenue et amplifiée.

B/ L'enseignement supérieur dans l'économie locale

- **les étudiants représentent plus de 15 % de la population** du Grand Besançon (unité urbaine) ; ils sont majoritaires dans la fréquentation des transports en commun GINKO (d'après le dernier recensement de la population),
- **130 M€ sont dépensés par les étudiants chaque année** sur le territoire (logements, déplacements, consommations courantes) ; les habitants, commerçants, loueurs d'appartements... profitent de la possibilité pour les jeunes de poursuivre leurs études sur place (d'après une étude de l'AudaB réalisée en 2010),
- **l'Université emploie 2 500 salariés** ; c'est donc un acteur économique à part entière et un des plus gros employeurs du territoire, créateur d'emplois et de richesses, soit une **masse salariale d'environ 150 M€** et un **budget de 212 975 K€** (BP 2012),
- **le parc immobilier universitaire représente environ 135 000 m²** de constructions (SHON) ; le Schéma directeur immobilier d'aménagement de l'UFC a estimé les travaux de réhabilitation, d'accessibilité et d'adaptation aux enjeux énergétiques et aux nouveaux usages numériques, à plus de **100 M€ étalés sur 20 ans**,
- **l'implantation universitaire façonne l'organisation urbaine de la ville avec ses trois campus :**
 - avec notamment la qualification d'ilôts (dans le centre historique), la reconversion du site de St-Jacques (au sein de cette future cité du savoir et de l'innovation : une grande bibliothèque), l'insertion dans le maillage urbain (pour les campus périphériques) et le développement de nouveaux sites de formation indispensables au maintien de certains cursus sur le territoire ou à leur arrivée (ex : institut de formation des professions de santé, formation dentaire...),
 - l'enjeu est de faire vivre ces campus, de créer du lien entre eux, ainsi qu'avec leur environnement, culturel, scientifique et économique.

C/ Le succès des technopoles TEMIS Sciences et TEMIS Santé (3 500 emplois au total) doit beaucoup à l'interaction entre l'enseignement, la recherche des laboratoires et le monde industriel

Dans tous les domaines où l'excellence scientifique coïncide avec une spécialité économique, l'Université, par ses laboratoires et ses formations « pointues », est indispensable à l'innovation.

Cet écosystème vertueux s'incarne concrètement dans les deux technopoles TEMIS Sciences et TEMIS Santé qui ont été créées à l'initiative de l'Agglomération ces dernières années. Elles permettent de regrouper en un seul lieu, les acteurs de la formation, de la recherche et de l'entreprise et de favoriser la transformation de projets de recherche en projets économiques d'une part, mais aussi d'apporter aux entreprises, des expertises leur permettant d'innover, d'autre part.

Les laboratoires universitaires jouent un rôle scientifique essentiel dans le « pôle microtechniques » qui représente 406 entreprises et 12 000 emplois. La Technopole TEMIS regroupe 2 800 emplois, 15 000 étudiants et 110 établissements.

L'interaction entre l'Université, le CHRU et l'EFS crée une attractivité du Grand Besançon dans le domaine médical et génère la création d'entreprises qui intègrent les dispositifs d'accompagnement et créent durablement de l'emploi et de la richesse sur le territoire.

Quelques exemples de réussites industrielles issues de cet écosystème vertueux : la société Photline, la société SILMACH, la nouvelle plateforme BIOTHERAPIES de l'EFS, la société COVALIA...

III. La stratégie du Grand Besançon au service d'une ambition forte

La stratégie du Grand Besançon consiste à pérenniser et développer le Pôle enseignement supérieur d'intérêt national et international, au service du développement économique du territoire.

Au regard, de ce contexte et du rôle des pôles d'excellence scientifique dont nous bénéficions, du poids économique et social majeur de l'enseignement supérieur sur le territoire du Grand Besançon, **le Grand Besançon a souhaité formalisé une stratégie pluriannuelle en matière d'ESRI. Cette stratégie mobilisera les moyens associés, avec l'ambition de conforter le Pôle Enseignement Supérieur Recherche, ses domaines d'excellence et de renforcer son apport au développement et au rayonnement national et international du Grand Besançon.**

Cette stratégie se structure à partir de 3 axes :

- **renforcer l'attractivité de Besançon pour l'enseignement supérieur et la recherche,**
- **conforter et renforcer la notoriété et l'excellence du site bisontin ainsi que sa place dans la grande région comme au niveau européen,**
- **développer les liens entre recherche et spécialisation économique du territoire pour créer activités et emplois.**

A/ Renforcer l'attractivité de Besançon pour l'enseignement supérieur et la recherche

1. Développer l'offre d'enseignement supérieur public et privé

Il s'agit d'accompagner le développement des établissements et prospecter de nouvelles formations, et participer à la promotion et au rayonnement de notre pôle enseignement supérieur par :

- **l'accompagnement** dans leur développement de certains des projets initiés par l'Université ou d'autres acteurs de l'enseignement (ex : l'institut de formation en soins infirmiers, le projet de faculté dentaire...),
- **le développement des actions de prospection** afin d'installer sur le territoire des organismes/offres de formation qui viendraient compléter l'existant et le renforcer,
- **le soutien à la promotion à l'extérieur de la Région** par des acteurs locaux, de leurs cursus de formation supérieure (via les anciens élèves, réseaux d'ambassadeurs franc-comtois, partenariats avec des lycées lyonnais, parisiens...), cela permettrait de stimuler la visibilité de l'offre sur le territoire et d'attirer des talents.

2. Participer à l'aménagement des infrastructures universitaires

a/ Accompagner l'évolution des campus, poursuivre la modernisation des locaux universitaires, et créer de nouveaux équipements structurants

L'Université bisontine est organisée en trois campus, Centre-Ville, Bouloie et Hauts du Chazal. Au-delà des actions de promotion de l'offre existante sur ces campus, il s'agit pour la collectivité, **comme elle le fait pour les entreprises**, de créer les conditions pour que d'une part, la vie étudiante y soit réelle et attractive, mais aussi pour que les relations entre étudiants, chercheurs, entreprises et partenaires financiers, stratégiques... se renforcent ; les actions telles que les « innovations days », visites d'entreprises, sensibilisation des étudiants à l'entrepreneuriat via des actions telles que les « Entrepreneuriales » sont des exemples d'actions à renforcer et à diversifier.

b/ Identifier avec les partenaires les projets structurants des 10 prochaines années en matière d'ESRI, comme cela a été fait pour le Pôle cancer abritant l'IRFC (Institut Régional Fédératif du Cancer), l'amphithéâtre de l'ENSMM ou les restaurants universitaires

Les projets identifiés à ce jour, sont les suivants : Bio-innovation, Cité des savoirs et de l'innovation, Jardin de la découverte et des savoirs :

- **Bio-innovation** : plate-forme technologique, pépinière et hôtel d'entreprises dans les sciences du vivant,
- **Cité des savoirs et de l'innovation** et du bien vivre (à St-Jacques), incluant notamment une grande bibliothèque (bibliothèque universitaire et médiathèque municipale) intégrant de nouveaux usages numériques,
- **Jardin de la découverte et des savoirs** sur le site de la Bouloie,
- **locaux de la COMUE.**

Ces projets sont à étudier dès à présent, tant au plan de leur faisabilité technique et financière que vis-à-vis de l'impact qu'ils auront pour le développement de notre territoire dans les prochaines décennies.

3. Développer l'hospitalité universitaire et la vie étudiante par l'accueil des étudiants, et le soutien au CROUS dans le cadre d'appels à projets

La prise en compte de la vie étudiante au sens large, par l'offre culturelle, sportive, de loisirs ou d'hébergement, mais aussi la capacité du territoire, à offrir aux étudiants des perspectives d'insertion professionnelle, doivent être des préoccupations essentielles pour le Grand Besançon.

L'accueil de ses étudiants est organisé chaque année par la Ville de Besançon afin de favoriser leur engagement dans la vie citoyenne, associative, sportive, culturelle... du territoire.

La vie étudiante est un élément majeur de la dynamique du territoire. Elle fait l'objet d'une feuille de route précise.

Le CROUS de Besançon est lauréat d'un appel à projets national visant à conforter la place de l'étudiant comme citoyen à part entière. Dans ce cadre, différentes actions relatives à la santé, à l'accueil des étudiants, au bénévolat, à la relation avec les habitants, sont à mettre en œuvre avec l'ensemble des intervenants dans le domaine de la vie étudiante.

Par exemple :

- logement : besoins spécifiques émergents (alternance, mobilités),
- mise en relations avec le monde économique comme soutien à une « vie étudiante » favorisant l'ambition et la réussite des étudiants,
- favoriser l'engagement dans la vie citoyenne, associative, culturelle,
- aide à trouver un emploi (pour financer les études ou comme débouché).

4. Créer les conditions d'accueil optimales, pour attirer les talents et développer une politique internationale de l'enseignement supérieur

Le financement de contrats doctoraux, de bourses, la participation à des appels à projets nationaux et internationaux, l'accueil de chercheurs, l'aide à la recherche d'emploi pour le conjoint..., contribue à la visibilité du territoire, mais aussi à son attractivité. Pour autant, ces actions ne doivent pas cibler seulement les étudiants, mais viser le développement d'un pôle solide d'enseignement supérieur et recherche (et donc innovation).

Il s'agit donc pour l'Agglomération en lien avec l'Université et les organismes d'enseignement supérieur de mettre en place des dispositifs d'accompagnement qui permettent de présenter une offre d'accueil « concurrentielle » par rapport aux autres territoires, pour les étudiants, les enseignements, les chercheurs et les créateurs d'entreprises.

Ainsi, des actions en cours sont à poursuivre, d'autres sont à mettre en place en complément des actions déclinées dans la stratégie de développement économique du Grand Besançon :

- **poursuivre les bourses** : Masters Victor Hugo (UFC), les bourses de mobilités entrantes (ENSMM) et les contrats doctoraux (UFC),
- **développer un plan de promotion et de prospection dédié** : salons étudiants et promotion des offres locales auprès des écoles doctorales,
- **participer à la mise en œuvre du projet porté par le CROUS de Besançon**, élaboré dans le cadre du Comité de site vie étudiante bisontin, dont la Ville est partie prenante. Le projet bisontin intitulé « L'étudiant(e), un(e) citoyen(e) engagé(e) » a été retenu dans le cadre de l'appel à projets innovant lancé par le CNOUS, qui génère pour le territoire, près d'1 M€ de dotation, pour cofinancer des actions favorisant la réussite académique et l'épanouissement des étudiants sur le campus,
- **mettre en place un dispositif d'accueil des chercheurs**, notamment étrangers et de leurs familles.

B/ Conforter et renforcer la notoriété et l'excellence du site bisontin, dans la grande région ainsi qu'au niveau national et européen

L'organisation en 3 sites de l'Université Bourgogne Franche-Comté (Besançon, Dijon, Nord Franche-Comté) est le socle territorial de l'organisation universitaire de la grande région, mais d'autres implantations viennent compléter ce triptyque dans les différentes agglomérations de celles-ci. Dans ce cadre, la **participation aux instances de décisions de l'Université** et des établissements est une nécessité. Mais cette organisation incite aussi à conclure des **alliances territoriales** constructives qui dépassent la seule sphère universitaire. Des coopérations sont également à rechercher avec d'autres sites du Grand Est, comme avec la **Suisse** voisine.

1. Etre partie prenante du pilotage régional afin de faire reconnaître et partager les domaines d'excellence de Besançon

Il s'agit de :

- **participer aux instances** de l'enseignement supérieur (COMUE, ENSMM et composantes de l'Université),
- **adhérer aux réseaux nationaux** (RETIS, France Cluster, AVUF...),
- **investir les instances de relations transfrontalières** ou internationales en accompagnant avec la Région les entreprises, laboratoires, pôles d'enseignement supérieur dans le montage de projets Interreg ou dans la réponse à des appels à projets nationaux, européens ou internationaux (ex. Erasmus +, appel à projets CNOUS, Symposium biotechs avec l'Ambassade de France à San Francisco...).

2. Coopérer avec les territoires voisins ainsi qu'avec la Suisse

Engager des démarches politiques, visant à mettre en place et à formaliser durablement des collaborations, en matière d'ESRI, avec de grandes écoles suisses, des agglomérations du Grand Est ayant des expertises complémentaires (Nancy...), des clusters sectoriels à forte capacité d'actions (ex : cluster santé de Rhône Alpes...).

C/ Développer les liens entre recherche et spécialisation économique du territoire pour créer activités et emplois

1. Soutenir la recherche

Le soutien à la recherche passe par les leviers suivants :

- **le financement des contrats doctoraux (thèses)** : un volume moyen de 5 nouvelles thèses tous les 2 ans permettrait de soutenir des projets complémentaires en cohérence avec les priorités stratégiques en matière de développement économique et de stimuler le développement de projets économiquement intéressants pour le territoire,
- **le soutien à des plateformes technologiques** en cohérence avec des besoins industriels du territoire à définir en fonction des projets dont l'intérêt technologique et industriel aura été validé par la collectivité avec des experts technologiques (notamment de BPI France),
- **soutien aux réponses des laboratoires et des entreprises aux appels à projets et développer nos réseaux de financements** pour les mettre à disposition des porteurs de projets.

2. Favoriser les transferts de technologies

L'appui aux transferts de technologies passe par les leviers suivants :

- **le développement des espaces d'accueil de startups** et la mise à disposition d'équipements technologiques pointus et exclusifs (ex : projet Bio innovation, Village de l'innovation...),
- **l'identification au sein des laboratoires locaux des projets « industrialisables »** rapidement et la collaboration avec la SATT Grand Est et les réseaux nationaux de transfert, pour accélérer leur maturation et leur transformation en projet industriel,
- **organiser autour des laboratoires et startups d'un réseau de relais financiers publics et privés** pour le capital amorçage, le capital développement et le transfert de technologies. A titre d'exemple, le Grand Besançon soutient aujourd'hui, via le Fonds Régional d'Innovation, des projets associant laboratoires de recherche, université et entreprises, afin d'accélérer la mise sur le marché de produits / technologies / dispositifs innovants et qui répondent à des besoins précis en santé notamment.

3. Développer les relations entre Université et entreprises

Le développement des relations entre l'Université et entreprises passe par les leviers suivants :

- **valorisation de l'offre de formation continue de l'Université,**
- **la promotion des stages professionnels** en entreprises et des rencontres via des forums, ou en individuels, des étudiants et des professionnels,
- **la promotion des profils d'étudiants auprès d'entreprises** en recherche de collaborateurs, notamment dans la phase stage de fin d'études (utiliser cette période comme période d'essai pour l'entreprise et l'étudiant),
- **la poursuite du soutien financier aux projets collaboratifs** de recherche via le FRI. Plus globalement, il s'agira, via cette stratégie, d'être en anticipation de besoins et de projets structurants sur les champs de l'ESRI :
 - s'inscrire dans des réseaux nationaux pour gagner en visibilité et où pour obtenir l'information stratégique, technique et financière utile aux projets,
 - mettre en place un conseil scientifique sur le thème, université & territoire et sur le mode « conseil scientifique » composé d'experts dont la légitimité, les réseaux et les analyses permettraient de valider en continu, la pertinence des orientations et des choix du Grand Besançon.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, le Grand Besançon définira chaque année un budget spécifique d'intervention en fonctionnement (contrats doctoraux, vie étudiante, soutien à des projets de recherche...) et en investissement (cofinancement de projets immobiliers d'enseignement supérieur ayant un intérêt stratégique pour l'agglomération du fait par exemple des projets qui y seront accueillis et/ou du nombre d'étudiants supplémentaires attendus).

Mme A. VIGNOT, conseillère intéressée, ne participe pas aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la stratégie de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100
Contre : 0
Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 08 AVR. 2016



Contrôle de légalité